



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU, 200 CÔTE DE LA MER, LE 13 JANVIER 2020**

**Sont présent (e)s :** Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser, Claude Caron et Vincent More

**Sont absent (e)s :** Aucun

**Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More**

**Également présente :** Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

**1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

La séance débute à 19 h 35 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire Vincent More.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**ATTENDU QUE** la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

**CONSIDÉRANT** QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud  
Il est résolu unanimement

**2020-01-01**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

**CONSIDÉRANT** QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Claude Caron  
Il est résolu unanimement

**2020-01-02**

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

**CONSIDÉRANT** QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

---



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

Sur proposition de Jacqueline Poirier  
Appuyée par Stéphane Fraser  
Il est résolu unanimement

2020-01-03

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019.

### **INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **5. Information de la mairie**

La population de la municipalité est maintenant de 1 159 habitants, selon les dernières informations disponibles par le MAMH. C'est une augmentation de 20 personnes.

La municipalité est à préparer deux demandes d'aide financière pour le projet Espace multifonctions : une auprès du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS\_EBI) et une auprès du ministère de la Culture (Programme d'aide aux immobilisations).

La bibliothèque municipale doit être déménagée hors de l'école Notre-Dame-du-Portage avant le 24 juin prochain, la municipalité est à la recherche d'un local pouvant l'héberger de façon temporaire pour deux ans.

#### **6. Information des conseiller (ère)s**

Une rencontre avec le Réseau Biblio du Bas Saint-Laurent s'est tenue la semaine dernière. Nous avons été très bien reçus et ils nous offrent leur soutien pour la demande d'aide financière que nous sommes en train de préparer.

### **ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE**

#### **7. Adoption du règlement de taxation 2020 numéroté 2019-12-401**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté le budget de l'année 2020 à la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 à la salle Gilles-Moreau;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation ou de compensation sur les immeubles du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, tous les revenus nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou d'un projet spécial dans les limites de ses attributions;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2019 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

**CONSIDÉRANT QU'**une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;



**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Jacqueline Poirier  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud  
Il est résolu unanimement

**2020-01-04**

**QUE** le conseil municipal le conseil municipal adopte le règlement de taxation 2020 numéroté 2019-12-401.

**8. Adoption du règlement 2019-12-403, modifiant le règlement de zonage 90-06-127 pour créer une affectation industrielle**

**ATTENDU QUE** la MRC de Rivière-du-Loup a adopté le règlement numéro 233-17 afin de créer une affectation industrielle dans la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 233-17 est entré en vigueur le 28 septembre 2017;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a six (6) mois pour effectuer la concordance entre les dispositions du règlement numéro 233-17 et ses règlements d'urbanisme, selon l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a demandé et obtenu une prolongation de délai au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**ATTENDU QUE** ce délai arrive à échéance au 31 janvier 2020;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 décembre 2019;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu à la séance du 13 janvier 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Suzette de Rome  
Appuyée par Stéphane Fraser  
Il est résolu unanimement

**2020-01-05**

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement de zonage pour créer une affectation industrielle :

**9. Adoption du règlement de tarification 2020 numéroté 2019-12-400**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Portage applique une tarification pour les services de même que pour les activités et événements faisant partie de sa programmation saisonnière de loisirs;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance ordinaire du 2 décembre 2019 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2019 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

**CONSIDÉRANT QU'**une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place et sur demande, conformément au Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

---



Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud  
Il est résolu unanimement

**2020-01-06**

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement de tarification 2020 numéroté 2019-12-400.

**10. Adoption du règlement sur le traitement des élu(e)s 2020 numéroté 2019-12-402**

**ATTENDU QUE** la Loi sur le traitement des élu(e)s municipaux détermine les pouvoirs d'une municipalité en matière de fixation de la rémunération des membres de son conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 à la salle Gilles-Moreau, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été donné aux fins du présent règlement le 16 décembre 2019, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

**CONSIDÉRANT QU'**une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur demande, conformément au Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Claude Caron  
Appuyée par Jacqueline Poirier  
Il est résolu unanimement

**2020-01-07**

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement sur le traitement des élu(e)s 2020 numéroté 2019-12-402.

**11. Le déménagement de la bibliothèque municipale en 2020**

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup a demandé à la municipalité de Notre-Dame-du-Portage de déménager la bibliothèque municipale hors des locaux de l'École de Notre-Dame-du-Portage avant le 24 juin 2020;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est à la recherche d'un local temporaire pour relocaliser la bibliothèque jusqu'à, au moins, le mois de juin 2022 ;

**ATTENDU QUE** des demandes de financement ont été faites pour la construction d'un nouveau bâtiment multifonctions dans lequel la bibliothèque municipale aura son espace mais que cette construction ne pourra pas être complétée avant juin 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique pourrait possiblement avoir un local dans ses immeubles pouvant loger la bibliothèque municipale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Stéphane Fraser  
Appuyée par Marie Diament  
Il est résolu unanimement

**2020-01-08**

**QUE** le conseil municipal mandate Vincent More et Suzette de Rome pour demander au conseil de la Fabrique de les rencontrer et entamer des discussions sur ce point.



**12. Offre de services en architecture et ingénierie pour le projet Espace multifonctions**

**ATTENDU QUE** des demandes de subvention sont en cours de préparation pour le projet Espace multifonctions;

**ATTENDU QUE** les plans et devis préliminaires ainsi que certains autres documents doivent être révisés et que certains argumentaires doivent être développés par les architectes et ingénieurs au projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud  
Appuyée par Suzette de Rome  
Il est résolu unanimement

**2020-01-09**

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services préparée par Marie-Hélène Nollet en date du 6 janvier 2020 pour un montant de 11 121,68 \$.

**13. Résolution pour retrait du fonds de soutien à la ruralité pour le projet Espace multifonctions**

**ATTENDU QUE** la MRC de Rivière-du-Loup a accepté de contribuer au projet Espace Villégiature de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, via une mise de fonds de 20 000 \$ provenant du Fonds de soutien à la ruralité (résolution 2017-02-106-C);

**ATTENDU QUE** la MRC de Rivière-du-Loup désire obtenir une confirmation du montage financier du projet d'ici le 31 mars 2020;

**ATTENDU QUE** le montage financier de ce projet n'est pas complété en date des présentes;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Portage prévoit déposer une demande d'assistance financière en février 2020 dans le Programme d'Aide Financière aux Infrastructures Récréatives et Sportives (PAFIRS) du MEES, ainsi qu'auprès du programme Aide aux immobilisations du MCC;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Claude Caron  
Il est résolu unanimement

**2020-01-10**

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Portage renonce à l'octroi de l'assistance financière ciblé par la résolution 2017-02-106-C de la MRC de Rivière-du-Loup;

**QU'**elle prévoit déposer à nouveau au Fonds de soutien à la ruralité de la MRC de Rivière-du-Loup à l'automne 2020.

**14. Augmentation du salaire minimum à 13,10 \$ au 1<sup>er</sup> mai 2020 : ajustement des échelles salariales**

**ATTENDU QUE** le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a annoncé en date du 18 décembre une hausse du taux général du salaire minimum à 13,10 \$;

**ATTENDU QUE** les échelles salariales de certains postes de la municipalité commencent au taux du salaire général;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud  
Il est résolu unanimement



2020-01-11

**QUE** le conseil municipal hausse à partir du 1<sup>er</sup> mai 2020 les échelles salariales des postes d'animateur et animatrice de camp, d'aide sauveteur et sauveteuse, de préposé et préposée au Chalet des sports, de préposé et préposée à l'entretien et d'aide-journalier et journalière en tenant compte que le premier échelon doit être à 13,10 \$.

**15. Résolution pour le fonds du Jardin communautaire**

**ATTENDU QUE** le fonds pour le jardin communautaire s'élevait au début de 2019 à 616,84 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus du jardin communautaire ont été de 105 \$ et les dépenses de 311,73 \$ pour l'année 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Suzette de Rome  
Appuyée par Stéphane Fraser  
Il est résolu unanimement

2020-01-12

**QUE** le conseil municipal demande que les inscriptions soient faites pour le Fonds du jardin communautaire avec un solde aux livres de 410,11 \$.

**16. Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste le 17 mai 2020**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage à vélo pour l'évènement cycliste *Au Tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent* qui aura lieu le 17 mai 2020;

**ATTENDU QUE** cet évènement permet à plus de 200 jeunes à être actifs en faisant du vélo de Saint-Pascal à Matane;

**ATTENDU QUE** les cyclistes emprunteront la route 132 et ensuite la route du Fleuve, et que cet évènement est bien encadré :

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Suzette de Rome  
Appuyée par Claude Caron  
Il est résolu unanimement

**QUE** le conseil municipal autorise le passage à vélo le 17 mai 2020 à l'occasion de l'évènement cycliste *Au Tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent*.

**17. Création d'un comité pour appel de candidature Coordonnateur-trice des loisirs**

**ATTENDU QUE** l'actuelle coordonnatrice aux loisirs est en retrait préventif et qu'elle sera ensuite en congé de maternité;

**ATTENDU QUE** la municipalité lancera un appel de candidatures dans le prochain mois pour le remplacement pendant une période d'au moins un an pour le poste d'un(e) coordonnateur(trice) aux loisirs;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut constituer un comité de sélection décisionnel sur lequel siège au moins un membre du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Suzette de Rome  
Appuyée par Claude Caron

---



Il est résolu unanimement

2020-01-13

**QUE** le conseil municipal mandate Marie Diament, conseillère, et Line Petitclerc, directrice générale et Stéphane Fraser, conseiller, à faire partie du comité de sélection pour l'embauche d'un (e) coordonnateur (trice) aux loisirs.

**18. Mise à jour de la politique familiale et des aîné (e)s**

Le 5 décembre dernier, la MRC de Rivière-du-Loup a procédé au lancement du processus de mise à jour de la politique familiale et des aîné(e)s.

Le bilan de la dernière politique sera fait le 15 janvier par le comité local, probablement que deux rencontres seront nécessaires.

**19. Diagnostic de l'attractivité : comment devenir attractif?**

La première rencontre a eu lieu avec le Living Lab : la cellule du comité de co-création est constituée de l'équipe locale, de 2 chargés de projet du Living Lab, de la coordonnatrice du développement rural de la MRC et de la coordonnatrice du CLD.

Les membres du comité local se sont rencontrés et ils prévoient se rencontrer deux fois par mois pour les prochains six mois.

**20. Le projet de loi n°48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles; et la position de la FQM***

**CONSIDÉRANT** le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Suzette de Rome  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud



Il est résolu unanimement

2020-01-14

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Portage :

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle;
- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;
- DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre régionale du Bas-Saint-Laurent, Mme Marie-Ève Proulx, au député Denis Tardif, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

#### **21. Activités à venir : programmation hiver**

Les activités de janvier de la programmation d'hiver ont débuté (dont les jeux de table, l'initiation au ski de fond, le tricot, la zumba, l'initiation à l'art dramatique, le yoga, le yoga méditation). Des ateliers et conférence sont à venir en février et mars.

Le défi plein-air aura lieu le samedi 8 février et pour une toute première fois, il y aura le souper des conseillers.

Grâce à l'abondance de neige, la patinoire, les sentiers de ski de fond et de raquettes et la glissade sont accessibles. Venez en profiter!

#### **22. Acceptation de la toponymie : rue de l'Île-Blanche**

En date du 10 décembre 2019, la Commission de la toponymie a officialisé le nom de la nouvelle rue dans le secteur de la rue des îles : rue de l'Île-Blanche.

#### **23. Résolution pour travaux de Bell Canada : émondage, câbles aériens et souterrains**

**ATTENDU QUE** Bell désire faire certains travaux dans la municipalité : pose de câbles aériens sur toron existant ou non existant, émondage, pose de câbles souterrains;

**ATTENDU QUE** Bell a soumis au conseil municipal un plan et une liste des travaux devant être faits;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Jacqueline Poirier  
Appuyée par Claude Caron  
Il est résolu unanimement

2020-01-15

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale à signer le document soumis par Bell et autorise les travaux qui y sont mentionnés.

#### **24. Résolution pour demande de certificat d'autorisation pour MELCC**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est responsable de l'exploitation du système de traitement des eaux usées desservant le quartier du parc de l'amitié;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a transmis un avis à l'effet que le niveau de





pH à l'émissaire du traitement ne répondait pas aux exigences des normes en vigueur;

**ATTENDU QU'**une autorisation du MELCC est requise afin de faire une modification au niveau du traitement des eaux usées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Stéphane Fraser  
Appuyée par Marie Diament  
Il est résolu unanimement

**2020-01-16**

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Portage :

- habilite la firme Norda Stelo à préparer et à présenter, au nom de la municipalité, les demandes d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) requises;

- atteste que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

- s'engage à transmettre au MELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée au plus tard 60 jours après la fin des travaux;

- s'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du cahier des exigences de la station d'épuration;

- s'engage à maintenir les engagements déjà pris pour l'exploitation de ce système de traitement.

**25. Dépôt des deux états financiers comparatifs – décembre 2019**

**ATTENDU QUE** les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

**26. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation décembre 2019**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud  
Il est résolu unanimement

**2020-01-17**

**QUE** toutes les autorisations de dépenses et de déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant de 173 970,22 \$.

**27. Période de questions et réponses (facultatives)**

Des citoyens(ne)s posent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge sa directrice générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Aucune question.



**28. Levée de la séance**

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20h05

---

Vincent More

Maire

---

Line Petitclerc

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Vincent More, maire